

# TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE D'AIX EN PROVENCE

40 Boulevard Carnot  
13616 AIX-EN-PROVENCE  
Service de l'aide juridictionnelle  
Tel : 04.42.33.83.59

## PIÈCES À FOURNIR AVEC VOTRE DEMANDE D'AIDE JURIDICTIONNELLE

*(Uniquement des photocopies)*

- Livret de famille
- Justificatif d'identité en cours de validité
- Justificatif de domicile (bail pour les locataires - taxe foncière pour les propriétaires...)
- En cas d'hébergement :
  - carte d'identité de l'hébergeant,
  - son dernier avis d'imposition sur les revenus complet,
  - ses trois derniers bulletins de salaires,
  - un certificat d'hébergement précisant le lien de parenté et la date depuis laquelle vous êtes hébergé.
- En cas de détention : un certificat de présence à la maison d'arrêt
- Votre dernière déclaration de revenus complète et votre dernier avis d'imposition complet
- Vos trois derniers bulletins de salaires (y compris si vous percevez le RSA activité)
- OU**
- Tous justificatifs de vos ressources actuelles (CAF, RSA socle, AAH, Pôle emploi, indemnités journalières, pension alimentaire, d'invalidité, de retraite, bilan comptable...)
- Tous les justificatifs des ressources des personnes vivant avec vous (conjoint, concubin, partenaire du PACS, enfants, parents...)
- Relevé de compte bancaire des trois derniers mois
- Certificats de scolarité (ou bourse d'étude s'ils en bénéficient) pour les enfants majeurs à charge
- Copie de la convocation en justice
- Contrat d'assurance habitation et auto à produire **impérativement**.
- Si vous avez choisi un avocat, veuillez fournir sa lettre d'acceptation au titre de l'aide juridictionnelle en précisant la nature de l'affaire et devant quelle juridiction la procédure doit être engagée.
- Si vous déposez une demande devant la section appel du BAJ, fournir **DEUX copies** du jugement de première instance.